



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
du 16 décembre 2020

DEPARTEMENT DU  
JURA

Arrondissement  
de Saint-Claude  
*Canton de  
Moirans-en-Montagne*

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Le quorum de 10 est atteint la séance peut se tenir.

Membre excusé : .....Mme Marie-Christine MOREL pouvoir à M. Grégoire LONG

Membre absent : néant

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : *Mme Sandrine NICOD* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal.

M. le Maire sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2020.

*M. Serge LACROIX intervient en revenant sur le règlement intérieur du Conseil Municipal.*

*M. le Maire répond que la question sera débattue ultérieurement durant la séance.*

Mme Laurence MAS revient sur la formulation de la phrase relative aux poubelles provisoires.

*« Mme Laurence Mas demande ensuite ce qu'il adviendra des emplacements des poubelles.*

*M. Grégoire Long explique que des emplacements provisoires resteront en place et que la problématique des poubelles a été prise en compte dans le réaménagement urbain. »*

M. Grégoire LONG répond qu'il n'y a aucun problème pour reformuler :

*« M. Grégoire LONG explique que la problématique des poubelles a été prise en compte dans le réaménagement urbain, en particulier leurs emplacements seront réexaminés.*

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

M. le Maire présente ensuite les réunions qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal :

- Exécutif : lundi 16 novembre 2020
- Exécutif : lundi 30 novembre 2020
- Comité de suivi et de programmation ORT – Région BFC : mercredi 2 décembre 2020
- 3° commission : jeudi 3 décembre 2020
- 4° commission : lundi 7 décembre 2020
- CCAS : mardi 08 décembre 2020

- 2° commission : mercredi 9 décembre 2020
- Commission d'Appel d'Offres : lundi 14 décembre 2020
- Exécutif : lundi 14 décembre 2020

Les documents remis sur table sont les suivants :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Plan de la propriété forestière Bonnetant
- Convention ORT Avenant n°1
- Tarifs municipaux 2021 et taxe eau potable
- Hôtel de ville et grenette : résultat de la 2<sup>ème</sup> consultation
- Décision modificative

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter une délibération concernant l'état d'assiette des coupes de bois 2021. Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Il est proposé d'ajouter la parcelle n°57 à l'état d'assiette des coupes 2021.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 1 – Affaires courantes :

### A – Acquisition foncière : propriété foncière des Consorts Bonnetant

M. le Maire explique à l'assemblée que la famille Bonnetant, suite à une succession, souhaite vendre 22 hectares de forêt à la commune. Leurs parcelles se situent au cœur de la forêt communale et sont composées de bois de qualité. Ces 22 ha ont été évalués en 2019 à environ 245 000 € par l'ONF. Suite à une nouvelle évaluation en 2020, le prix de vente serait de 178 436 €. Ce montant étant inférieur à 180 000 €, le service des Domaines n'établit pas d'évaluation, il convient donc de se rapprocher de l'ONF. Après négociation avec la famille, le prix de vente a été fixé à 160 000 € payable sur deux exercices (2021 et 2022) sans pénalité. La famille Bonnetant a fait part de son accord par écrit.

Les volumes présumés par essence sont les suivants :

- Sapins : 1 849 m<sup>3</sup>
- Epicéas : 2 332 m<sup>3</sup>
- Feuillus durs : 910 m<sup>3</sup>
- Feuillus tendres : 28 m<sup>3</sup>

La famille a engagé l'exploitation d'une partie de la propriété en 2019.

*Suite à ces explications, s'ouvre un débat entre MM Serge LACROIX, Didier BERREZ, Pierre GRANDCLEMENT, Benoît COLIN et Grégoire LONG sur la qualité et les types de bois à exploiter.*

*M. Serge LACROIX se dit plutôt favorable à l'acquisition de ces bois mais également à la replantation sur des parcelles déjà exploitées et à l'exploitation durable. Il s'agit toutefois d'une bonne opportunité.*

*M. Benoît COLIN explique que la gestion durable et la replantation sont prévues dans la programmation 2021. M. Grégoire LONG ajoute que la forêt est en souffrance et qu'il est nécessaire de couper ce qui est abimé ou malade.*

*M. Pierre GRANDCLEMENT explique que la forêt de Moirans-en-Montagne est organisée en 2 séries, la 1<sup>ère</sup> série est relativement épargnée par la maladie car il s'agit de bois mixtes et plus haut en altitude. Il ajoute que le Parc naturel régional du Haut-Jura a également pris l'attache d'un comité scientifique pour prendre en compte le réchauffement climatique.*

*M. Serge LACROIX souhaite savoir quel volume on pourra vendre en 2021. M. Grégoire LONG explique qu'actuellement les bois sur pied représentent environ 178 000 €. A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer les gains issus de leur exploitation, la valeur des bois n'étant pas fixe. Par ailleurs l'ONF n'a pas encore fourni d'estimation des bois coupés.*

M. Didier BERREZ trouve que la parcelle est peut-être encore un peu chère. M. Benoit COLIN rappelle que l'ONF a émis un avis favorable à cette acquisition. M. Grégoire LONG estime qu'il s'agit d'une bonne opération pour la commune et la forêt communale.

M. le Maire soumet au vote :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 3

### **B – Tarifs Municipaux 2021 et surtaxe communale eau potable**

M. le Maire présente la proposition de tarifs communaux pour l'année 2021. Il est proposé d'augmenter légèrement les droits de place du marché hebdomadaire, d'une part pour éviter la monnaie et d'autre part pour favoriser l'abonnement annuel auprès des commerçants du marché.

M. le Maire présente le prix de l'eau pour l'année 2021, qui resterait le même qu'en 2020, soit 5,80 €, dont 1,31 € de part Veolia, 1,98 € de part communale pour la surtaxe eau potable et 1,60 € pour la part assainissement. M. le Maire rappelle que Terre d'Emeraude Communauté a pris la compétence Assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La recette communale pour la surtaxe eau potable représente 106 564 €.

M. le Maire explique également que Terre d'Emeraude Communauté a compilé l'ensemble des prévisions d'investissement et que celles-ci totalisent 13 à 14 millions de travaux sur l'intégralité du territoire. La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunira prochainement.

M. le Maire propose de voter ces tarifs municipaux pour l'année 2021 :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **C – Décision modificative**

M. le Maire donne la parole à M. Gilles BEHAGUE. Les frais d'études effectués par des prestataires en vue de la réalisation d'un investissement sont imputés au compte 2031 « Frais d'études ». Les frais d'étude enregistrés au compte 2031 sont virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire. Les écritures sont les suivantes :

- Etude chauffage bâtiments communaux réalisée en 2016 par le cabinet Indiggo : 7 704 €
- Etude de programmation pour la revitalisation du bourg-centre réalisée en 2017-2018 par le groupement Soliha – Au-delà-du-fleuve : 67 200 €

La décision modificative n°3 est donc la suivante :

Dépense d'investissement :	2315 (chapitre 041) : + 67 200 €
	2313 (chapitre 041) : + 7 740 €
	<b>TOTAL : 74 940 €</b>

Recette d'investissement :	2031 (chapitre 041) : + <b>74 940 €</b>
----------------------------	---

M. le Maire demande au conseil l'approbation de cette décision modificative.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## D – Règlement intérieur : modification

Suite à la séance du conseil municipal du 9 novembre 2020, M. le Maire informe le conseil que le règlement intérieur a été transmis le 19 novembre 2020 à la sous-préfecture avec la délibération correspondante. M. le Maire lit l'article 26 modifié :

*« Question d'ordre général sur les affaires municipales à l'administration de la commune  
Toutes questions d'ordre général sur les affaires municipales à l'administration de la commune émanant des conseillers élus doivent être adressées au maire par écrit »*

*M. Serge LACROIX intervient en expliquant que le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Saint-Claude a été saisi, dans la mesure où il estime que les documents transmis ne correspondent pas à ce qui a été voté en conseil municipal du 9 novembre 2020.*

*Mme Laurence MAS demande : « Comment avez-vous fait pour transmettre un document qui n'a pas été voté ? Ce qui nous inquiète, c'est que vous transmettez une délibération qui n'a pas été prise en Conseil Municipal, ça pose question sur votre gestion au quotidien ! ».*

*M. le Maire explique que lors du dernier Conseil Municipal, M. Serge LACROIX a demandé la modification de cet article.*

*Mme Laurence MAS soulève l'irrégularité de l'article et évoque le courrier de la Sous-Préfecture à ce sujet. M. Serge LACROIX pose la question de savoir si nous avons changé de DGS.*

*M. Eddy LUSSIANA explique que la délibération n'a pas été modifiée mais que le règlement a été envoyé modifié pour prendre en compte la demande de M. Serge LACROIX.*

*Mme Joëlle RAGOZZA demande à intervenir, M. le Maire lui donne la parole. Elle explique qu'un premier envoi en sous-préfecture a été effectué le 12 novembre 2020 et comprenait la délibération et le règlement. Un second envoi est intervenu le 19 novembre 2020 avec la même délibération et le règlement tenant compte de la modification de l'article 26, suite au débat engagé lors de la séance, ce règlement annulant et remplaçant le règlement envoyé le 12 novembre.*

*Ce nouvel envoi a fait suite à plusieurs échanges avec les services de la sous-préfecture. Mme Joëlle RAGOZZA rappelle que le modèle de règlement a été pris sur la « Vie Communale » s'agissant de nouvelles dispositions légales. Il a fait l'objet de corrections demandées par la sous-préfecture, lesquelles ont été communiquées à l'éditeur.*

Après ces explications, M. le Maire reprend la parole :

*« Tout d'abord, nous avons modifié l'article et tenu compte de la remarque de l'opposition mais je voulais expliquer aujourd'hui les raisons de l'ajout de l'article 26 dans notre règlement intérieur. Lors du conseil municipal du 9 novembre, je vous informais de ma décision d'adresser au Maire par écrit les demandes de consultation de dossiers.*

*Voici les raisons de ma décision :*

- La sécurité : nous sommes en période de vigilance urgence en ce qui concerne les attentats.*
- La situation sanitaire en raison de la Covid 19.*
- Les affaires sociales qui concernent les personnes en situation de précarité.*
- Le médical qui concerne des informations données par l'ARS par exemple.*
- Le personnel communal pour le suivi des carrières.*
- L'économie en ce qui concerne des dossiers en cours et non aboutis.*
- La protection du personnel administratif qui n'a pas à entrer dans des conflits polémiques ou politiques.*

*Et j'en viens à certains faits que je vais vous relater maintenant.*

*Courant octobre, Mr Didier Berrez demande aux services administratifs de la mairie de lui préparer des documents concernant l'urbanisme pour le lendemain, qu'il n'est pas venu consulter. Il réitère sa demande une semaine plus tard et ne vient toujours pas au rendez-vous. Je reçois un coup de téléphone de la DDT (services de l'urbanisme), une demi-heure après sa première demande auprès de nos services, pour me signaler un appel dénonçant deux constructions, sur notre commune, nécessitant une DP non déclarée. Les personnes concernées par ces déclarations ont été nommées et je me garderai bien de le faire ce soir si vous le permettez !*

*Les services demandent de procéder à la régularisation de ces dossiers d'autant qu'il a été précisé auprès de la DDT que l'une de ces personnes était un ami du maire et membre du conseil municipal et l'autre un membre de sa famille ! Je veux juste dire ce soir que j'étais au courant pour une personne mais que les travaux avaient été effectués sous le mandat précédent et que pour l'autre dossier, je n'étais pas au courant. Je vais vous rassurer, le nécessaire a été fait pour que les dossiers soient conformes à la législation.*

*Suite à ces faits et à la mise en cause du Maire de Moirans d'une manière cavalière et je veux rester poli (et je me garde le droit de prendre attache auprès de la justice pour une éventuelle plainte), les services de la Mairie m'ont demandé une entrevue. Après discussion, j'ai pris la décision de rajouter cet article 26 qui est fait pour protéger les personnes : les Moirantins, le personnel communal, tous les élus de ce conseil ici présents car vous avez bien compris que tout n'est pas divulgable dans l'intérêt de tous.*

*Nous sommes à l'heure de la communication et je suis partisan d'une communication claire et saine au sein de ce conseil.*

*Cependant, rien n'est pire qu'une communication à tout va, sans filtre, sans retenue. Tout le monde se targue d'être un expert de la communication en utilisant n'importe comment les réseaux sociaux. J'ai entendu Mr Lacroix ici présent dans cette salle et en public dire ce qu'il pensait des réseaux sociaux : ses propos étaient sévères et je le rejoins, je suis d'accord avec lui ! J'ai lu sur certaines pages des informations tronquées, fausses (fake news), incomplètes, des commentaires où l'exagération, l'outrage, le mensonge, la délation et la médiocrité ne sont que l'ordinaire. Quelle tristesse !*

*En conclusion, les services de la DDT regardent maintenant avec attention tous les dossiers Moirantins qui concernent l'urbanisme au risque d'être remis en cause ou refusés. Je trouve cela bien dommageable pour tous.*

*Reprenons maintenant la suite de l'ordre du jour.*

*M. Serge LACROIX répond à l'intervention de M. le Maire. Il respecte la première partie du propos concernant la discrétion et partage l'avis de M. le Maire sur les réseaux sociaux. En revanche, il demande de faire attention lorsqu'il évoque des dénonciations, on n'a jamais dénoncé. Le rôle d'un élu, c'est d'être irréprochable. Par exemple, la commission communale des impôts directs est là pour faire de la délation. Les élus sont là aussi pour dénoncer.*

*M. Didier BERREZ fait remarquer à M. le Maire que d'après ses propos, il est incriminé.*

*M. le Maire répond qu'il s'est appuyé sur du factuel.*

*M. Serge LACROIX termine en ajoutant que n'importe quel élu peut venir en mairie pour voir les permis.*

*M. Didier BERREZ maintient que ce n'est pas lui.*

M. le Maire soumet les modifications du règlement intérieur au vote du conseil :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **E – Convention Opération de Revitalisation de Territoire –ORT : avenant n° 1**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un comité de suivi et de programmation du projet de revitalisation s'est tenu le 2 décembre 2020 en visio-conférence. Les participants à ce comité de suivi sont les représentants de la Région BFC, de l'Etat, du département du Jura, de Terre d'Emeraude Communauté, du Parc naturel régional du Haut Jura, des chambres consulaires etc. Le compte rendu de cette réunion a été diffusé aux membres du conseil municipal. Cette réunion avait pour objet de présenter les ajustements du projet et l'avenant n°1 à la convention ORT qui en découle. Il est proposé à présent d'approuver les termes de l'avenant n°1 de la convention-cadre pluriannuelle Opération de Revitalisation de Territoire liant la commune de Moirans-en-Montagne, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté et l'Etat, ainsi que les annexes de cet avenant.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0



➤ Ingénierie Petites Villes de Demain :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en novembre 2020, Arinthod et Moirans-en-Montagne ont déposé une candidature conjointe pour intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain ». Celui-ci permet aux communes de bénéficier d'aides et de subventions de la part de l'Etat.

Cette candidature commune a été retenue, ce qui est une bonne nouvelle pour le territoire de Terre d'Émeraude Communauté. En effet, le poste de chargé de mission « projet habitat foncier » occupé depuis peu par M. Maxime BACHETTI, sera subventionné à 75% sur 6 ans par « Petites Villes de Demain », les 25% restant le seront par la communauté de communes, Moirans-en-Montagne et Arinthod. M. Maxime BACHETTI était auparavant chargé de mission au Parc naturel régional du Haut Jura, et travaillait spécifiquement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancien territoire de Jura Sud. Il connaît donc parfaitement le territoire. M. le Maire ajoute que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est actuellement en instruction auprès des personnes publiques associées.

➤ Revitalisation du Bourg-Centre – Mise aux normes Hôtel de ville et grenette :

M. le Maire rappelle qu'une deuxième consultation des entreprises a été engagée pour les travaux de mises aux normes de l'hôtel de ville et de la grenette. La Commission d'Appel d'Offres du 15 décembre 2020 a examiné les offres des lots zinguerie et serrurerie, les lots menuiserie et ascenseur sont pour le moment infructueux. Il est proposé d'attribuer ces lots comme suit :

Lots	Entreprises	Montant en € HT
Lot n°2 – Menuiseries intérieures et extérieures	<i>Infructueux</i>	
Lot n°3 – Zinguerie	Ets. PICARD – Saint-Claude	32 390,00 €
Lot n°4 – Serrurerie	Ets. MARCOU – 39400 Longchaumois	18 978,00 €
Lot n°9 – Ascenseur	<i>Infructueux</i>	

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Îlot Salle des Fêtes :

M. le Maire présente le projet d'aménagement élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Atelier Chardon Paysages.

Les zones de stationnement situées devant le cinéma et le long de la salle de fêtes sont réorganisées. Un plateau ralentisseur est créé à l'extrémité de la rue Voltaire jusqu'à l'avenue Jean Jaurès : cet équipement vise à ralentir les flux nord-sud (vers l'avenue Jean Jaurès et vers la rue Voltaire), et à sécuriser les piétons dans ce secteur. Les stationnements le long de la rue Voltaire sont conservés. La rue Proudhon est requalifiée de manière à créer le lien avec le cœur de ville.

L'architecte a retravaillé l'alignement des arbres en cohérence avec le bâtiment de la salle des fêtes. Les panneaux des affiches de cinéma sont replacés à l'entrée de l'îlot cinéma. L'accès aux stationnements situés au nord et à l'est de la salle des fêtes se fait par la rue Voltaire. Un accès sécurité entoure le bâtiment de la salle des fêtes et sera réservé aux services de secours. Un cheminement piéton est prévu le long de la salle des fêtes côté rue Jean Jaurès.

La place de la poste est agrémentée de 2 bassins et d'un plateau ralentisseur de manière à créer une place attractive vers les commerces. Le stationnement est renforcé pour réduire la largeur de chaussée. Une aire de jeux « grand format » sera installée à côté de l'arbre des jumelages (séquoïa). Elle doit constituer un signal de l'entrée de la capitale du jouet. La cascade adossée à

l'entrée de la salle des fêtes sera supprimée, en accord avec M. Jacques LANGEL – Architecte. Le projet global lui a été présenté lors de sa visite à Moirans-en-Montagne. Une double-porte sera créée en lieu et place de la fontaine. Des bancs de pierre seront mis en place pour structurer la place et éviter les stationnements. Un plateau ralentisseur sera créé devant le parvis de la salle des fêtes.

Le champ de foire comprend de nouveaux stationnements intégrés dans le paysage (traitement du sol en pierre-terre), l'objectif global étant de réduire les surfaces imperméables (béton, goudron) au profit des sols perméables. Un espace est prévu pour les équipements BoMat (borne de recharge électrique, co-voiturage, boxs à vélos etc.). Le local poubelle sera réinstallé ailleurs.

L'éclairage public sera pour partie conservé (changement des équipements par des leds) et pour partie renouvelé. Les équipements remplacés seront réinstallés sur d'autres secteurs de la commune.

Le marché s'organisera sur les parkings jouxtant la salle des fêtes et rue Voltaire, en accord avec les commerçants. Le plan leur a été présenté vendredi 4 décembre 2020.

M. le Maire propose d'approuver ce projet d'aménagement urbain et paysager ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT
Honoraires	52 750,00 €
Travaux	830 000,00 €
<b>Total</b>	<b>882 750,00 €</b>

Recettes	Montant
Etat (DETR-DSIL-FNADT) – 30%	264 825,00 €
Région BFC – 45%	400 000,00 €
Département du Jura – 5%	44 137,00 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 20%	173 788,00 €
<b>Total</b>	<b>882 750,00 €</b>

M. le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FNADT au taux maximum, de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum et du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

➤ Eglise Saint-Nicolas – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :

M. le Maire rappelle que le cabinet d'architecture Atelier des Montaines a établi le cahier des charges en concertation avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté et de M. l'Architecte des Bâtiments de France pour la rénovation extérieure de l'église. Pour poursuivre cette mission de maîtrise d'œuvre, il convient d'approuver un avenant comprenant la mise en œuvre et le suivi des travaux de rénovation des façades sud, est et nord par le cabinet d'architecture Atelier des Montaines – Elie Bouche – 31, rue des Montaines – 39360 ROGNA pour un montant prévisionnel de 24 735,00 € HT comprenant les missions APD-PRO-ACT/DCE-EXE-VISA-DET-AOR et OPC, telles que décrites dans l'avenant établi à cet effet.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Eglise Saint-Nicolas – Approbation du projet et plan de financement :

M. le Maire présente le programme de rénovation des façades de l'église Saint-Nicolas proposé par l'architecte M. Elie BOUCHE. Ce programme se déclinera sur 3 exercices, à savoir 2021, 2022 et 2023, en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

L'organisation des travaux devra tenir compte des contraintes techniques, en particulier des échafaudages à déployer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. le Maire propose d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Tranche 1 2021	Tranche 2 2022	Tranche 3 2023
Honoraires	24 735,00 €			
Travaux	303 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>327 735,00 €</b>	<b>95 690,50</b>	<b>168 619,00</b>	<b>63 425,50</b>

Recettes	Montant	Tranche 1 2021	Tranche 2 2022	Tranche 3 2023
DRAC	98 320,50 €	28 707 €	50 586 €	19 028 €
Région BFC	65 547,00 €	19 138 €	33 724 €	12 685 €
Département du Jura	65 547,00 €	19 138 €	33 724 €	12 685 €
Commune de Moirans-en-Montagne	98 320,50 €	28 707 €	50 586 €	19 028 €
<b>Total</b>	<b>327 735,00 €</b>	<b>95 690,50 €</b>	<b>168 619 €</b>	<b>63 425,50 €</b>

M. le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC BFC au taux maximum, de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum et du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération.

*M. Serge LACROIX demande à quelle tranche correspond le montant car il lui semble supérieur.*

*M. le Maire explique qu'il y aura effectivement un surcoût d'environ 8 000 € pour les pierres de taille notamment de la face nord plus abîmée.*

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Carrefour de Barges :

M. le Maire présente le projet de requalification du carrefour de Barges. La commune et le département ont mené une réflexion commune autour de ce carrefour, route des Crozets/avenue de Saint-Claude afin de sécuriser et de simplifier la circulation des usagers de la route. Un sens unique sera instauré rue de Barges ce qui permettra d'organiser un linéaire de stationnement pour les riverains. L'accès sur l'Avenue de Saint-Claude sera retracé en équerre de manière à renforcer la visibilité. Un plateau ralentisseur sera créé au droit de l'îlot existant sur l'Avenue de Saint-Claude. M. Benoît COLIN précise que les travaux ne pourront être entrepris qu'avec l'accord du département car il s'agit d'une route départementale.

Il est proposé d'approuver ce projet d'aménagement ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT
Travaux	22 232,50 €
Divers et imprévus	1 500,00 €
<b>Total</b>	<b>23 732,50 €</b>

Recettes	Montant
Département du Jura – 25%	5 935,00 €
Commune de Moirans-en-Montagne	17 797,50 €
<b>Total</b>	<b>23 732,50 €</b>



Il est proposé de solliciter l'aide du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération au titre des Amendes de Police et d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité, à savoir un plateau ralentisseur Avenue de Saint-Claude liant la commune de Moirans-en-Montagne et le Département du Jura.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

*M. Serge LACROIX estime que le projet autour de la salle des fêtes est respectable mais ce n'est pas le projet de l'ancienne équipe. Il rappelle qu'il avait été reproché à l'ancienne municipalité d'avoir rénové le centre-ville alors que cela faisait 27 ans que rien n'avait été fait. Les abords de la salle des fêtes ont été faits il n'y a pas si longtemps. Le projet initial dans ce secteur visait à relancer l'habitat et prévoyait de fermer la rue Voltaire. Il est constaté aujourd'hui que des espaces verts sont supprimés pour faire des parkings. Il regrette qu'une partie du financement de la rénovation de la Côte du Four revienne à la Salle des Fêtes. M. Serge LACROIX ne revient pas sur le projet de l'Eglise Saint-Nicolas car il faisait partie de la revitalisation. Quant au carrefour de Barges, il trouve que c'est très bien.*

*M. le Maire précise que les masses financières sont modifiées mais globalement l'enveloppe consacrée à la revitalisation est respectée.*

➤ SIDEC – Effacement basse tension et éclairage public / Parvis arrière de l'hôtel de ville :

M. le Maire propose d'ajourner ce sujet car le dossier n'est pas prêt. L'alimentation de l'hôtel de ville se fera par le transformateur situé rue Proudhon car celui situé vers le garage Renault n'est pas suffisamment puissant. Par ailleurs, le SIDEC a relancé un nouveau marché pour les travaux sur les réseaux secs. Le nouvel adjudicateur est la société SBTP.

## 2 - Terre d'Emeraude Communauté

### A – Urbanisme – Instruction des autorisations d'urbanisme : convention d'adhésion au service mutualisé.

M. le Maire explique en quoi consiste la convention d'adhésion au service mutualisé. Jusqu'au 01 janvier 2021, l'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune de Moirans-en-Montagne était assurée par le Pôle « Autorisation du droit des sols » de la Direction Départementale des Territoires 39. Depuis le 01 janvier 2021, la compétence revient à Terre d'Emeraude Communauté, car cette nouvelle collectivité compte plus de 10 000 habitants. Le service sera donc facturé par TEC aux 32 communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une carte communale. Par la suite, toutes les communes de la communauté de communes seront facturées.

Le coût est de 3,19 € par habitant, auquel s'ajoute une part variable en fonction du nombre de dossiers instruits. Le coût global pour la commune de Moirans-en-Montagne s'élève à 8 833 € annuel.

L'avantage de cette formule est aussi que les dossiers seront instruits directement par TEC et donc plus rapidement.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil l'adhésion au service mutualisé.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### B – Plan de Relance – Les actions portées par TEC

M. le Maire rappelle que Terre d'Emeraude Communauté a mis en place rapidement les bons d'achat bonifiés par délibération le 3 septembre dernier. TEC finance 1 € par habitant et la Région BFC 5 € par habitant. Cette opération comprend 8 000 bons, soit un chiffre d'affaire potentiel de 104 000 €, dont 20 000 € sont pris en charge par TEC et 4 000 € par le Crédit Agricole. 15 bons maximum sont prévus par

foyer. On constate un franc succès sur Terre d'Emeraude Communauté et Moirans-en-Montagne en particulier. 60 à 70 commerces ont adhéré, dont 14 à Moirans-en-Montagne. TEC a prévu également une communication sur les plateformes locales et une aide numérique pour les commerçants et artisans. M. le Maire informe les conseillers que la commission Développement Economique de TEC qu'il préside se réunira le 19 janvier 2021.

### 3 – Commissions Municipales

#### A – Commission Etat-Civil et Affaires Sociales

- COVID-19 - Situation sanitaire dans le Jura :

M. Eddy LUSSIANA fait part des éléments transmis par la Préfecture sur la situation sanitaire actuelle. M. le Préfet recommande l'application la plus stricte des gestes barrières et insiste pour que les communes et les élus sensibilisent la population. Le département du Jura connaît une évolution par phase. Après une stagnation, on constate aujourd'hui une reprise avec un développement du virus dans les EHPAD. Les réunions intrafamiliales font partie des raisons évoquées. La situation avant les fêtes correspond à celle qui était prévue après les fêtes. La 2<sup>ème</sup> vague n'est pas terminée et une 3<sup>ème</sup> vague est attendue dans les 15 jours. Le vaccin doit être stocké à - 80°C, il n'est pas obligatoire et comprend deux injections. Quelques conseils pratiques sont donnés :

1. Les fêtes de fin d'année ne devraient pas se tenir avec plus de 6 personnes adultes
2. Isolement : dès que l'on a un doute, il faut s'isoler et ne pas attendre le résultat du test
3. Vigilance à 100% du temps
4. Personnes âgées : si elles participent au repas de Noël, l'entourage doit se préserver les jours qui précèdent et ne pas s'exposer au virus.

Par ailleurs, les élèves peuvent ne pas aller à l'école jeudi et vendredi prochain.

L'EHPAD de Moirans-en-Montagne a ouvert un secteur Covid-19 avec une équipe dédiée. La fatigue se fait sentir chez les soignants.

M. le Maire souhaite rendre hommage ce soir au nom du conseil municipal aux soignants de la Résidence du Moulin car on ne déplore que 2 à 3 cas pour le moment ce qui atteste d'une bonne gestion, même si cela devient lourd.

- Colis de Noël – Repas des Aînés :

M. Eddy LUSSIANA informe le conseil que 170 Colis ont été confectionnés avec des produits des commerçants locaux et seront totalement distribués d'ici cette fin de semaine. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à la confection et la distribution. Les personnes âgées ont été touchées par l'attention et remercient la municipalité. La distribution, autorisée par la Préfecture, a permis une prise de contact, les personnes ont pu exprimer leur isolement mais également leurs besoins. Elles ont été très émues par la carte de vœux des enfants de l'école Saint-Joseph. Une cuillère à miel de l'entreprise Jura Buis a été remise dans chaque colis, et également offerte à l'ensemble des conseillers.

Le budget alloué aux colis s'élève entre 8 500 € et 8 600 €. Le budget consacré les années précédentes aux colis et aux repas totalisait 9 500 €.

*Mme Laurence MAS demande pourquoi un seul boulanger a été sollicité.*

*M. Eddy LUSSIANA explique que le choix a été fait de ne pas solliciter la deuxième boulangerie de Moirans-en-Montagne, suite au non-respect des règles sanitaires par le commerçant, qui a, par ailleurs, été rappelé à l'ordre par la préfecture et par les élus de la commune à plusieurs reprises depuis son installation.*

- CIAS – Maison des séniors :

M. Eddy LUSSIANA a participé à une réunion le 19 novembre 2020 à la Tour du Meix au cours de laquelle le projet a été évoqué. Une sous-commission a été créée et s'est réunie le 3 décembre 2020 en présence de l'OPH du Jura qui a présenté le projet. Un débat s'est ouvert sur le portage du projet, la question était de savoir pourquoi il n'était pas porté par la commune de Moirans-en-Montagne. M. Eddy LUSSIANA a rappelé l'accord-cadre liant Jura-Sud puis Terre d'Emeraude

Communauté, l'Etat et la commune (Opération de Revitalisation de Territoire). Le projet de construction de la maison des seniors fait en effet partie des 22 actions de l'ORT. L'OPH du Jura a également rappelé qu'il était le maître d'ouvrage de cette opération.

M. le Maire souligne l'avancement de ce dossier en 2 ou 3 mois. Un dossier de demande de subvention sera déposé pour l'accès par le pont. Le reste à charge sera diminué avec les subventions obtenues, soit environ 70 000 €. Puis, Terre d'Emeraude Communauté devra délibérer sur la cession des terrains et la garantie d'emprunt. Le permis de construire pourra alors être déposé par l'OPH du Jura au printemps.

M. Eddy LUSSIANA signale que l'ancienne propriété Bois ne sera pas cédée à l'OPH du Jura. M. le Maire ajoute qu'en effet l'OPH du Jura a souhaité ne pas l'intégrer à leur programme.

*M. Serge LACROIX demande qui porte le projet à l'OPH.*

*M. Grégoire LONG répond qu'il s'agit de M. Philippe BAILLY.*

## B – Commission Education – Culture – Vie Associative et Sportive

### • Projet citoyenneté :

Mme Rachel BOURGEOIS informe le conseil que l'école Saint-Joseph s'est engagée dans un projet autour de la citoyenneté. La mairie partenaire de ce projet a offert aux enfants de la classe de CM1/CM2 de Mme Monnier un livret expliquant ce qu'est une collectivité et l'engagement citoyen. Ce livret a également été offert à l'école publique. Il est prévu d'inviter la classe à la mairie pour visiter les locaux, rencontrer les élus, prendre part aux projets de la commune lors d'un mini conseil municipal.

Mme Rachel BOURGEOIS souligne les initiatives de cette classe : participation aux décorations de Noël, lettre pour les aînés, participation au fleurissement et au nettoyage de printemps.

### • Accueil de loisirs – Projet de nouveaux locaux :

Mme Rachel BOURGEOIS rappelle qu'en 2012, un travail avait été engagé avec le cabinet d'architecture « L'Atelier », la mission de maîtrise d'œuvre s'élevait à 144 000 € et le montant prévisionnel des travaux était de 1,3 million €. Le projet n'a pas abouti par la suite.

Le 21 octobre 2020, une réunion a été organisée à l'hébergement du musée avec Terre d'Emeraude Communauté. Cette réunion a permis de lister les besoins mais surtout de mettre en exergue le manque de structures et de place pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions : locaux dispersés, augmentation des effectifs (107 enfants le midi), conditions d'accueil pointées par les parents, domicile des enfants soit 49% de Moirans-en-Montagne et 51% d'autres communes (données des Francas du Jura) etc. Ce projet doit être remis à jour avec un co-financement TEC et Moirans-en-Montagne.

M. le Maire ajoute que Terre d'Emeraude Communauté a créé une commission composée de vice-présidents (dont il fait partie) et dont l'objet est de définir les projets effectivement d'intérêt communautaire. Le 17 décembre prochain, lors du conseil communautaire, la politique générale de TEC sera présentée, en particulier le principe de porter uniquement les projets financés à 60% et d'intérêt communautaire. Cette commission examine également les compétences optionnelles, dont la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Rachel BOURGEOIS poursuit en mentionnant les réunions et rencontres organisées pour le projet de Tom Pouce :

- Le 5 novembre 2020 en mairie avec un agent de TEC chargé du service enfance et petite enfance ;
- Le 2 décembre 2020 : lors du comité de suivi et de programmation du projet de revitalisation, le projet portant sur l'hébergement du musée a été mentionné, il est en effet lié au projet Tom Pouce ;
- Le 10 décembre 2020, les membres de la commission ont visité l'accueil de loisirs de Clairvaux-les-Lacs. Les mêmes visites sont prévues en début d'année à Orgelet et Montmorot.

- Culture : Ville et Métiers d'Art - Projet de vitrine avec le lycée Pierre Vernotte

Mme Rachel BOURGEOIS a rencontré Mme Jacqueline LAROCHE, adjointe au maire de Morez et M. Jean-Christophe PIFFAUT, directeur du musée de la lunette et de la maison de l'émail. C'est suite à cette visite à Morez qu'est né le projet de vitrines pour présenter et valoriser le travail des élèves du Lycée des arts du Bois Pierre Vernotte. De fait, les vitrines vides ont été répertoriées et une convention sera signée avec les propriétaires pour autoriser leur exploitation.

Mme Rachel BOURGEOIS évoque également le projet porté par l'association Ville et Métiers d'Art d'éditer un livre d'art présentant des artisans d'art. Durant cette période de crise sanitaire, l'association a également engagé une opération de communication pour soutenir les artisans d'art. Ces opérations ont été relayées par Mme Rachel BOURGEOIS auprès des artisans de la pépinière « L'atelier au village » des Crozets et du lycée Pierre Vernotte.

### C – Commission Travaux – Urbanisme - Environnement

- Voirie communale n°3 – Rue Charles Favre : approbation du projet et plan de financement prévisionnel :

M. Benoît COLIN rappelle que cette voirie communale est dans un état pitoyable. Une étude sur les fondations de cette chaussée a été faite par carottage. Il est proposé de prévoir la restauration de cette voie au cours de l'année 2021.

M. le Maire propose d'approuver le projet de restructuration de la chaussée de la voirie communale n°3 – Rue Charles Favre, ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT
Travaux	47 946,00 €
<b>Total</b>	<b>47 946,00 €</b>

Recettes	Montant
Etat (DETR-DSIL-FNADT) – 50%	23 973,00 €
Commune de Moirans-en-Montagne	23 973,00 €
<b>Total</b>	<b>47 946,00 €</b>

M. Grégoire LONG signale que l'Etat a permis cette année de déposer des demandes de subvention pour la réfection des voies communales, ce qui est une grande nouveauté.

*M. Serge LACROIX explique que s'il avait eu sous l'ancien mandat un financement subventionné à 50%, il aurait fait refaire la voie. Il précise qu'il avait refusé de rénover la rue car l'impôt revenait à TEC et non à la commune. A Arinthod, la réfection du goudron des zones industrielles est prise en charge par l'intercommunalité. M. Serge Lacroix révisé donc sa position en raison de la subvention, il est contre mais il vote pour. M. le Maire rappelle que la compétence voirie est encore intercommunale sur le territoire d'Arinthod. La compétence Voirie va peut-être changer.*

*M. Serge LACROIX ajoute que Jura Sud aurait dû prendre la compétence.*

*M. Didier BERREZ demande si l'assainissement est prévu ? M. le Maire explique que le réseau pluvial est prévu.*

M. le Maire soumet le projet au vote du conseil.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### D – Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

- Label Station Verte :

Mme Nathalie SAULNIER rappelle que le changement de municipalité implique la nomination d'un nouveau référent pour le label Station Verte. De plus, ce label doit être renouvelé pour Moirans-en-Montagne. Une réflexion a été élargie au niveau de l'intercommunalité, le label est

aussi lié à l'office de tourisme. Actuellement, l'office de tourisme de l'ancien secteur Jura Sud n'est plus classé. Tout ceci est directement lié à la fusion des offices de tourisme à l'échelle de Terre d'Émeraude Communauté.

Pour l'heure, M. le Maire propose de nommer Mme Nathalie SAULNIER référente du label Station Verte et soumet sa proposition au vote du Conseil Municipal :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

• Commerce Éphémère - salle Cœur de Ville :

Mme Nathalie SAULNIER rappelle que l'ancienne salle de la Maison du Projet n'est plus utilisée, il est donc proposé de la mettre à disposition des commerçants et artisans qui n'ont pas de locaux ou des commerçants du marché, pour des périodes éphémères, en la louant à la journée, à la semaine ou le week-end.

Les tarifs pour le bail dérogatoire proposés sont les suivants :

- Journée : 20 €
- Week-end : 50 €
- Semaine : 100 €

Cet espace a déjà accueilli les Champagnes Vauthier, ainsi que les huîtres de Marennes d'Oléron les 12 et 13 décembre 2020.

Ces tarifs de location sont intégrés dans les tarifs municipaux.

• Application Intramuros :

Mme Nathalie SAULNIER présente l'application Intramuros au Conseil. Cet outil est pour le moment gratuit (période d'essai) pour la commune jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021.

Cette application permet de communiquer directement avec la population qui l'aura téléchargée gratuitement sur un smartphone. Elle permet de donner des renseignements sur les numéros utiles, les associations, les artisans, les commerçants, les événements à venir. Elle comprend aussi un système d'alertes : l'application envoie des alertes aux abonnés sur la météo, les coupures d'électricité etc. A partir du 1<sup>er</sup> février 2021, l'abonnement pour la commune est de 45 € HT / mois, avec un engagement sur 3 ans, soit 648 € TTC / an.

Terre d'Émeraude Communauté peut également souscrire à cette application, le tarif pour l'intercommunalité s'élèverait alors à 350 € HT /mois sur 3 ans soit 5 040 € TTC / an.

L'application est en service depuis le 07 décembre 2020 et est administrée principalement par Mme Monique VIVIANI, agent communal en charge de la communication. Mme Monique VIVIANI a déjà inséré un nombre important d'informations sur cette application.

#### 4 – Communication et questions diverses :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des communications suivantes :

- Remerciements de l'École Saint-Joseph – OGEC pour le sapin de Noël
- Remerciements du SDIS pour le 1/6 de page dans la revue des sapeurs-pompiers
- Remerciement de MM Claude PETITJEAN et MELESI pour les colis de Noël

M. le Maire a également une pensée pour Mme Marie-Christine MOREL suite au décès de sa belle-mère.

La séance du conseil municipal est levée à 21 heures 06.

Le secrétaire de séance  
Sandrine NICOD



Le Maire,  
Grégoire LONG



*Les Conseillers Municipaux*

Eddy LUSSIANA	Rachel BOURGEOIS	Benoit COLIN	Nathalie SAULNIER	Emmanuel ANGONIN
Roseline BONDIVENNE	Didier BERREZ	Sophie CAPELLI	Lauriane DAVID	David GEAY
Pierre GRANDCLEMENT	Bahadir GUZEL	Serge LACROIX	Laurence MAS	<i>Marie-Christine MOREL Excusée</i>
Cindy PERY	Alain PITON			

